



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°267 du 15 mai 2017

SOMMAIRE

- Rapport d'actualités pour la Commission Exécutive SNTRS-CGT du jeudi 4 mai 2017
- Votes à la CE du 4 mai
- Compte rendu du conseil HCERES du 20.03.2017
- Compte-rendu du CCHSCT du CNRS 27 avril 2017

Rapport d'actualités pour la Commission Exécutive SNTRS-CGT du jeudi 4 mai 2017

Jean KISTER

Un point sur la **situation internationale** : nous vivons dans un monde de violence !

Juste quelques faits pour illustrer cette situation :

- La « super » bombe américaine sur l'Afghanistan ;
- Les menaces de Donald TRUMP à la Corée du Nord avec l'envoi d'une armada aéronavale ;
- Les drames en Syrie avec l'utilisation du gaz sarin par les forces syriennes suivie par le bombardement unilatéral des USA

Toutes ses manœuvres militaires sont le fruit d'une politique impérialiste au profit d'intérêts à la fois politiques et économiques mettant en péril la paix dans le monde. La CGT a dénoncé ses actes de violences et a réaffirmé son engagement pour la paix et le désarmement.

La CGT est aussi solidaire des prisonniers politiques palestiniens en grève de la faim en Israël depuis le 17 avril. Elle soutient aussi la grève générale au Brésil lancée depuis le 28 avril.

La CGT a également soutenu fortement la grève générale en Guyane qui a déjà obtenu un grand succès avec un accord de fin de conflit où l'Etat a débloqué 3,2 Milliards d'euros.

En France, nous sommes entre les deux tours de **l'élection présidentielle** avec donc les 2 candidats sélectionnés : Marine LE PEN et Emmanuel MACRON.

Rappelons que pour ces élections, la CGT n'avait pas appelé à voter pour un candidat mais avait lancé un appel « nous votons pour le progrès social ». Elle a aussi mené une campagne spécifique pour dénoncer les dangers du discours de l'extrême droite et de la candidate du FN (avec la diffusion de plusieurs fiches), car la lutte contre les idées fascistes c'est dans l'ADN de la CGT !

Sans aller trop loin dans l'analyse des résultats du premier tour, on peut quand même dire qu'ils découlent de la poursuite des politiques d'austérité, de casse sociale menées depuis Sarkozy et poursuivies avec Hollande ! C'est cela qui a fait le lit de la montée du Front National.

C'est donc bien le résultat des politiques libérales, des lois régressives (Loi Macron, loi El Khomri, ...), de la casse des services publics, de la montée de la précarité, de la poursuite de la hausse du chômage avec la casse de l'industrie. Les gouvernements successifs (dont Macron est issu !) portent une lourde responsabilité.

Dans une déclaration de la CE confédérale le 25 avril, **la CGT appelle « à faire barrage à l'extrême droite »** et à lutter pour le progrès social ! Il ne doit pas y avoir une voix des salariés, des militants de la CGT pour madame LE PEN, qui, encore au débat d'hier soir, n'a montré qu'un discours de haine, de division, de mensonges en stigmatisant l'étranger, le réfugié comme la cause de tous les problèmes !

Mais pour autant nous connaissons aussi le programme ultra libéral de Macron, qui veut en rajouter sur la casse du droit du travail (avec l'utilisation d'ordonnances pour aller vite sans débats) et qui, dans notre domaine ESR, veut encore aller plus loin sur l'autonomie des universités, la remise en cause du statut de fonctionnaire des personnels de l'ESR, faire une LRU 3 !

Hier au débat, il a dénoncé l'échec des gouvernements précédents en nous faisant croire qu'il était le candidat contre le « système » ; or il a bien été le conseiller à l'Elysée d'Hollande, Ministre de l'économie et il y a bien une loi Macron ! Nous n'avons pas la mémoire courte !

Donc, il y aura bien à se battre quel que soit l'élu et, dès le 8 mai, il faudra se mobiliser contre le projet antisocial de Macron.

Je le rappelle, la CGT appelle pour le 7 mai à faire barrage à LE PEN, sans pour autant dire qu'il faut voter Macron : à chacun de vous de voir comment faire pour le second tour, c'est votre choix. La CFDT a appelé, elle,

à voter Macron et ce dès le premier tour ! C'est une des raisons qui a fait que les manifestations du 1^{er} mai n'ont pu être unitaires, car la CGT (avec FO, FSU, SUD, UNEF) a voulu à la fois mobiliser contre le FN et aussi mettre en avant les revendications pour l'emploi, les salaires, les retraites, la défense de la protection sociale et le développement industriel et des services publics.

Au niveau de l'**ESR**, il faut mentionner les « **Marches pour la Science** » qui ont eu lieu dans le monde entier le 22 avril (le choix de la date la veille du premier tour a été fait par les scientifiques américains, car c'est le jour de la Terre). Cette initiative est venue après l'élection de Donald TRUMP face à la montée des discours « antiscience » aux USA (créationnisme, anti IVG, climato septiques, ...). En France, l'appel a été repris, en autres, par certains de « Science en marche » (mais rien à voir avec « En marche » de Macron !). Il a été soutenu par toutes les institutions scientifiques (CPU, présidents des EPST, Académies, sociétés savantes, ...). Le SNTRS CGT a fait un communiqué qui disait qu'il fallait soutenir cette « Marche pour la Science » mais à partir de nos revendications ! L'intersyndicale ESR (SNTRS CGT, FSU, SUD) a repris cet appel avec des autocollants revendicatifs : « Recherche Scientifique OUI Recherche de contrat NON » ; « Sciences précarisées : Sciences en danger » ; « Ni précarisation, ni paupérisation titularisation ! » ; « Financements privés, résultats orientés ». Dans plusieurs villes (Paris, Montpellier, Toulouse, Strasbourg, ...) les syndicats ESR et le SNTRS CGT ont été présents avec nos drapeaux, une banderole intersyndicale et on a distribué tous nos badges (près de 6 000 à Paris). D'où une forte visibilité revendicative dans les manif et sur le plan médiatique ! On a donc bien fait d'y être d'autant plus qu'il y avait beaucoup de jeunes, de scientifiques étrangers, d'enseignants chercheurs et de chercheurs mais si il y avait quelques « pontes » mais on a pas vu les PDG CNRS, INSERM !

Dans l'ESR, la période a été aussi marquée par deux dossiers importants : **le PPCR et le RIFSEEP** !

Sur **le PPCR**, le décret sur le passage Prime – Point pour la catégorie A applicable au 1^{er} janvier 2017 a été publié au JO récemment (rappel : le SNTRS CGT s'était abstenu au CT MESR). On attend la publication du décret statutaire et indiciaire pour la catégorie A (rappel : le SNTRS comme la FERC CGT avait voté contre au CT MESR) avec application au 1^{er} septembre 2017 (NB : depuis ce rapport, les décrets ont été publiés au JO du 10 mai 2017). Ensuite, il doit y avoir des négociations dans les EPST (sur les ratios pro-pro, ...) et en principe, vote en CT en juin. A noter aussi que cette partie du PPCR n'a pas été entièrement budgétisée et qu'il devrait y avoir une rallonge budgétaire spécifique attribuée aux établissements pour l'année 2017 ! Une communication complète du SNTRS sur le PPCR va être faite aux agents très prochainement (voir aussi sur le site Web du syndicat). Mais il faudra encore continuer l'information en AG !

Sur **le RIFSEEP**, au dernier CT MESR du 10 avril où devait être voté (entre autres textes) le décret d'adhésion au RIFSEEP pour les ITRF et les ITA (pour application au 1^{er} septembre 2017), il y a eu une action intersyndicale CGT FO SUD FSU devant le CT : environ 80 personnes dont une dizaine SNTRS avec nos drapeaux. C'est donc une faible mobilisation même si c'était les vacances scolaires en région parisienne ! Il y a eu un « blocage » à l'intérieur du CT par le fait que les copains CGT INRA, FERC Sup CROUS ont empêché de parler la DRH en criant sans arrêt « NON au RIFSEEP » ! Dans cette grande confusion, la DRH a fait un vote (sans débat) sur le décret RIFSEEP où il y a eu aucun Pour, 8 abstentions (SGEN, SNPTES, UNSA) et 3 votes CONTRE (2 SNTRS CGT) mais on ne sait pas qui est le 3^{ème} vote contre ! Et le CT a été purement arrêté ! Du fait de ce vote confus, plusieurs syndicats (FERC CGT avec nous, SUD, FO) ont fait une déclaration pour contester la validité de ce vote du CT MESR. Mais la DRH continue de dire que pour elle, le vote a bien eu lieu ! (le décret n'a pas encore été publié au JO). A noter, malgré les conditions de ce CT, que Lise et moi nous avons pu quand même remettre à la DRH les 1350 signatures de la pétition du SNTRS dénonçant les différences de seuils et de plafonds du RIFSEEP entre ITA et ITRF (rappel : la pétition mentionnait le fait que nous nous engageons à la déposer au CT MESR du 10 avril !).

Au **CNRS**, la direction veut aller très vite pour appliquer le RIFSEEP avec même une application rétroactive au 1^{er} janvier 2017, ce qui est légalement impossible, comme le dit également le ministère. Le CNRS dit avoir 10 millions d'euros en plus du budget de l'Etat (4 millions d'euros) essentiellement pour les cadres de l'organisme. Un premier CT CNRS a été boycotté le 21 avril (sauf CFDT et SNIRS). Il a été reconvoqué le 27 avril : la note de gestion du RIFSEEP (en fait un « vœu » car le décret MESR n'est pas publié) a été refusé par 7 voix contre (3 pour SGEN et SNIRS). Le SNTRS a proposé un autre vœu pour demander que les 10 millions du CNRS soient utilisés pour augmenter la PPRS dès le 1^{er} janvier 2017 (même vote 7 POUR et 3 contre) : il fallait éviter le piège de la direction et du SGEN sur le fait que nous serions contre donner plus d'argent aux agents du CNRS !

Dans les **autres EPST** (INSERM, INRA, INRIA, ...), les choses sont différentes du CNRS : les directions sont en attente de la publication du décret MESR pour une application au 1^{er} septembre 2017. Sur le contenu du RIFSEEP, l'INSERM s'aligne sur les seuils et les plafonds du MESR (qui sont au-dessus de ceux de la Fonction Publique). Ils sont plus prudents sur le CIA et ils n'ont pas d'argent à mettre en plus que le budget de l'Etat (les CT sont prévus à la mi-juin si le décret MESR est sorti).

Il faut donc informer largement nos collègues, faire des AG (on peut coupler PPCR et RIFSEEP), et continuer à faire signer la pétition du SNTRS !

Pour finir un mot sur les **restructurations dans l'ESR** qui continuent. Après les Idex, il y a les I-sites dans le cadre du PIA3 et la suite de la mise en place des COMUE. Ce qui est nouveau, c'est l'engagement de plus en plus fort des directions des EPST (CNRS, INSERM), dans la gouvernance des I-sites. Ainsi, à Nantes, l'INSERM est membre « fondateur » de la nouvelle université (NUN), ce qui apparaît pour le moins bizarre ! Comment un EPST national peut être membre fondateur d'une université ? (la section INSERM du SNTRS a posé la question au PDG par lettre). Cela pose des questions graves sur la propriété intellectuelle, la signature des publications voir la mutualisation des personnels.

Nous vous demandons de nous faire remonter toutes les infos sur ces restructurations : I-sites, COMUE, fusion d'universités, ...

Il y a aussi les restructurations internes au CNRS (voir l'exemple du labo LAMETA à Montpellier). On voit de plus en plus de désuimérisation, de retrait du CNRS, de l'INSERM sur certains sites, avec des conséquences concrètes pour les personnels.

Ces politiques de casse de la recherche publique, de marche forcée à la fusion, de mise en place du RIFSEEP (qui va encore plus accentuer l'individualisation des primes « à la manière de servir »), vont amener une grande souffrance au travail, une explosion des RPS, ce que l'on constate déjà vu le nombre de cas de défenses individuelles que nous avons en ce moment. Face à cela, notre rôle syndical est important notamment dans les CHSCT.

Je terminerais sur les prochaines élections au Conseil d'Administration du CNRS (en juin 2017) qui, dans ce contexte général, vont être très importantes pour le syndicat mais surtout pour la défense des personnels et du CNRS !

Votes à la CE du 4 mai

Vote sur les documents à préparer pour le congrès :

- Rapport d'activité
- Doc Orientation
- Doc revendicatif – fiches
- Rapport Financier
- Statuts

23 pour (unanimité)

Vote pour la création d'un groupe de travail pour préparer les documents du congrès :

23 pour (unanimité)

Vote sur l'ordre du jour du CSN :

- actualité revendicative
- construction de la rentrée sociale
- prochain congrès du SNTRS votes sur la date – lieu – ordre du jour
- fiche revendicative (grilles et carrières)

Vote à l'unanimité pour approfondir la réflexion sur le lieu du congrès à Dives sur mer

23 pour

Compte rendu du conseil HCERES du 20.03.2017

Ordre du jour

1. Compte rendu du conseil du 5 décembre 2016 (approuvé)
2. Points d'actualités
3. Bilan des évaluations de la vague B
 - *Présentation de l'évaluation de la Comue Normandie Universités, des établissements du site, des synthèses recherche et formation*
4. Création de l'Ofis (Office français d'intégrité scientifique)
 - *Présentation du rapport « Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique », par Pierre Corvol*
 - *Présentation de l'Ofis*
5. Règlement de la commission de validation des procédures d'évaluation des coordinations territoriales (rien de spécial à signaler)

Actualités

Suite à la démission de la représentante de la Suisse, et comme il faut 2 représentant.e.s étranger.e.s au conseil, Fiona Crozier a été nommée par le ministère. Elle représente l'agence qualité du Royaume-Uni où elle travaille comme responsable des affaires internationales, après un passage par l'agence irlandaise.

Le représentant démissionnaire de la FAGE a été remplacé le 3 mai.

À la réunion du 12 juin, sera présenté le rapport d'activités du HCERES. Pour sa rédaction, l'aide d'un bureau de conseil privé a été demandée, ce qui l'a retardé. Il sera envoyé 15 jours avant la réunion.

[Le HCERES n'a pas de budget pour financer des missions d'experts-élus C venant d'unités du CNRS à l'étranger \(en privé ils disent qu'il faut faire attention au « coût » des missions\) ou des délégués scientifiques détachés des organismes et universités \(c'est pourquoi ils persistent à prendre des retraités pour cette fonction, avec toutes les dérives que cela peut entraîner\), mais le trouve pour se faire conseiller par le privé pour quelque chose d'assez banal comme un rapport d'activité.](#)

La loi des « autorités administratives indépendantes » dont fait partie le HCERES a changé : leur nombre réduit de 41 à 26, classées en 3 catégories (régulation de l'économie, transparence de la vie publique, protection du citoyen), mais le HCERES et l'agence anti-dopage hors catégories. La loi prévoit désormais un vote du budget. Le nouveau budget sera voté en décembre, même si le ministère ne l'a pas encore notifié, il a juste fait des propositions. Selon le Président Cosnard, cette nouveauté est positive car elle le renforce dans ses négociations avec le ministère (si le conseil vote le budget). Il est à noter que « nous n'avons pas été maltraités par le ministère jusqu'à maintenant ».

Question : la loi change-t-elle quelque chose quant à l'emploi de retraités comme délégués scientifiques ?

Réponse de la secrétaire générale : pas de changement, car il n'est pas stipulé qu'ils doivent être en activité (fonctionnaires statutaires), ils peuvent être employés sous contrat public, c'est le cas des retraités.

ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*) : le HCERES est accepté comme membre, il prépare des réponses à ses recommandations (cf. précédente réunion et CR). L'ENQA reviendra dans 2 ans pour voir les évolutions. Suite : l'inscription à l'EQAR (*European Quality Assurance Register*), en cours.

Le COS de l'OST

Dans sa réunion du 19 janvier, il a examiné la place de la science française dans le monde, en tenant compte des indicateurs bibliométriques classiques et classés par thèmes. Dans un séminaire avec la participation d'experts externes, il a été décidé d'introduire un indicateur « de nouveauté » des publications pour en mesurer l'impact. 2 membres du COS étudieront la « caractérisation de la recherche française en SHS ».

Questions

Les indicateurs « de nouveauté » et ceux « par thèmes » seront-ils établis à l'aide d'algorithmes ? Comment un algorithme peut mesurer la « nouveauté » d'une idée ?

Comment l'OST tient-il compte des effets pervers de l'utilisation des indicateurs ou facteurs d'impact par les scientifiques eux-mêmes ? Ces effets inquiètent les scientifiques dans le monde entier, même s'il est difficile de convaincre certains collègues de ne pas ajouter systématiquement partout ces indicateurs « pour faire bonne figure ».

Quelle relation entre indicateurs et évaluation des coordinations territoriales ?

Réponses

C'est plutôt « l'originalité » et non la « nouveauté » qui sera mesurée, à partir d'une combinaison de mots-clés et d'algorithmes. L'OST travaille avec des experts du domaine.

Les effets pervers et l'utilisation par les collègues ne sont pas du ressort du HCERES, qui n'évalue pas les personnes. Même les UMR ne sont pas évaluées avec des critères bibliométriques (on leur demande les publications jugées les plus caractéristiques). L'OST fait des études sur l'impact des publications par pays, et certaines Comue françaises ont la taille d'un petit pays étranger.

Pour les coordinations territoriales : ce sera expérimenté pendant la vague D. Les Comue verront quelles données seront utiles pour préparer leur rapport d'auto-évaluation. Elles peuvent commander des études.

Convention HCERES-CTI (Commission des titres d'ingénieurs)

Cette coopération sera positive pour les deux. La CTI évalue et accrédite les formations, le HCERES les écoles d'ingénieurs : tous les 5 ans (même « vague ») désormais pour les deux. Une expérimentation sera faite à l'ENSMA (École nationale de mécanique et d'aérotechnique) de Poitiers et ensuite à 3 écoles parisiennes qui le demandent. Le HCERES n'évalue pas les procédures de la CTI qui sont définies par la loi, la CTI en a le monopole.

Évaluation du CNRS

Il a organisé son propre comité de visite (il en a le droit), même si cette évaluation serait sûrement validée par le HCERES s'il l'avait demandé. L'évaluation n'a pas pris en compte la gouvernance, ni administrative ni scientifique. Le HCERES ne souhaite pas d'autre évaluation, ni l'instauration de référentiels et critères spécifiques pour les EPST.

Questions

Les CS font-ils encore de l'évaluation, comme ils le pensent ?

Quelle est la place de l'auto-évaluation des établissements ?

Réponses

Les CS font de l'évaluation « interne », le HCERES « externe ». Les CS peuvent faire des recommandations sur la base des rapports de l'évaluation « externe ». J'ai [Président Cosnard] dit à la CPCN qu'il faut distinguer ces 2 évaluations et les garder toutes les 2 ; elles peuvent ne pas être d'accord. Comme président de l'INRIA, j'ai constaté que la coexistence des 2 évaluations est positive. L'IRSN (Institut de la radioprotection et de la sûreté nucléaire) a organisé ses propres évaluations pour ses unités, le HCERES les validera après. Proposition au CoNRS : désigner comme représentants aux comités de visite des personnes qui ne sont pas ses membres.

→ *contestation sur cette dualité : selon le nouveau décret CNRS, le CoNRS (dont font partie les CS et CSI) fait de l'évaluation. Pas d'accord sur la séparation des 2 évaluations, pas d'accord sur la proposition que les membres du CoNRS ne soient pas membres à part entière des comités de visite HCERES et pas d'accord sur la proposition de désigner des personnes extérieures pour représenter le CoNRS.*

L'auto-évaluation des établissements est la première phase de l'évaluation. L'évaluation externe prend ensuite une « photo » et l'établissement synthétise toutes les évaluations. Par exemple, le HCERES ne donne pas d'avis sur la continuation ou la fermeture des UMR, c'est le travail du CoNRS (évaluation « interne »), c'est pourquoi il ne faut pas que les mêmes personnes fassent les deux évaluations.

Comme il fallait restituer la mission d'évaluation au CoNRS (suite à la modification du décret), on a multiplié les évaluations par 2 pour que le HCERES continue de faire ce que le CoNRS est capable de faire tout seul comme

un grand. Il est fort à craindre que, si les budgets n'augmentent pas, les deux se feront « à bas coût » au détriment des évalués qu'on prétend servir.

Bilan d'évaluation de la vague B : la Normandie

Infos générales vague B : 1 640 évaluations, 3 009 experts des hommes dans leur grande majorité (1 962, dont les 348 présidents des comités ; seulement 165 femmes présidentes). Des efforts sont à faire pour la parité.

Le HCERES évalue les 5 EFE (Écoles françaises à l'étranger : École française d'Athènes, École française de Rome, Institut français d'archéologie orientale du Caire, École française d'Extrême-Orient et Casa de Velázquez à Madrid), mais avec un seul comité de visite pour toutes les 5.

Normandie (Rouen, Caen, Le Havre) : 10^e en nombre d'étudiants, 11^e pour la production scientifique (Comue et hors Comue). Les échecs aux i-sites mettront en difficulté la Comue. Instruments de pilotage : le SI (système d'information) et la politique RH (il n'est pas précisé si RH = uniquement les personnels employés par la Comue). Seulement 3-4% des étudiants poursuivent en doctorat et encore moins arrivent à la soutenance : la plupart des abandons en SHS (normal, car pas de financement, très peu de contrats doctoraux en SHS). Par contre, beaucoup de licences pro de bonne qualité et en rapport avec les besoins du tissu industriel local.

Université de Caen : très bonne auto-évaluation et transformation réussie.

ENSA Normandie : très bonne intégration à la politique de site, rare pour une école d'architecture.

Le Havre : domaines scientifiques plus généraux par rapport aux 2 autres universités, mais bonne qualité et en rapport avec le tissu industriel (sciences, technologies, santé).

Cas spécifique du GANIL : il sera évalué dans 1 an, en accord avec les intéressés.

Le CNRS est peu présent en Normandie, et encore moins dans le domaine des SHS. Les trois universités ne collaborent pas assez entre elles : si « on ne les poussait pas », chacune resterait toute seule. Mais il existe une MSH commune.

Questions

Quels critères pour le classement en 10^e et 11^e place nationale ?

L'évaluation était organisée selon l'ancien système : dans quelle mesure le nouveau système « en V » serait-il capable de fournir une analyse aussi fine ?

Réponses

Le classement se fait selon les données STRATER utilisées par le ministère pour toute la Région, non seulement pour la Comue (incluent le domaine privé).

Le nouveau système allègera l'évaluation car elle sera axée sur la stratégie et sur les capacités de la Comue d'interpréter les résultats et de voir où elle va. Ce système a été beaucoup critiqué lors de son examen par le conseil (cf. CR précédents) comme très bureaucratique ; ces critiques ont mis en avant ses effets pervers pour les unités de recherche, qui seraient obligées de présenter artificiellement une « conformité » avec la politique de site au détriment de leur travail scientifique. Malgré les critiques, seulement 2 membres du conseil ont voté contre.

Création de l'OFIS (office français d'intégrité scientifique)

Pierre Corvol, professeur honoraire au Collège de France (ancien de l'Inserm) présente son rapport remis au ministre Mandon, intitulé « Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique ». L'une des propositions est précisément la création de l'Ofis. Il faut distinguer « l'éthique scientifique », objet de débat, et « l'intégrité scientifique » qui est une question de déontologie et ne se discute pas. Aujourd'hui on voit circuler des idées de méfiance envers la recherche scientifique : un exemple est la contestation contre des vaccins, soi-disant parce qu'ils seraient la cause de l'autisme. Il faut donc rétablir la confiance entre les citoyens et la science.

Dans le rapport on trouve un aperçu de ce qui se passe à l'étranger (Québec, Etats-Unis ; en Europe seulement des appels à projets et les conclusions du Conseil de l'UE de décembre 2015). Aux Etats-Unis, l'ORI (*Office of research integrity*), créé en 1992, est un organisme fédéral qui sanctionne les fautes lourdes (parfois des sanctions pénales). Le mémorandum du Président Obama (2009) fonde les principes d'une science intègre et

ouverte. En France, il faut plus de recherche sur le sujet, les SHS doivent s'en emparer : pourquoi les manquements à l'intégrité et comment les éviter/éliminer.

Questions

Avez-vous déjà travaillé avec les CHSCT ou comptez-vous le faire ? Car nous constatons que la fraude scientifique est source de RPS et en général de souffrance pour les scientifiques qui subissent des pressions.

Allez-vous tenir compte des effets néfastes de la bibliométrie et de la pression à publier comme facteurs dont peuvent résulter des fraudes ? Quel impact de la généralisation des financements sur projet à court terme sur les fraudes ?

Il faut tenir compte des spécificités de chaque discipline : p.ex. la physique et les sciences de la vie n'ont pas la même appréciation sur ce qui est frauduleux quant à la reproduction des données ; en SHS la même publication peut être réutilisée partiellement par son auteur pour un autre sujet sans que ce soit du salami-slicing. Montrer la différence entre lutter pour préserver l'intégrité scientifique et lutter contre les contrefaçons (peut concerner les brevets p.ex.).

L'étude de la question par discipline doit se faire au niveau de l'Académie ou de l'ANR. Il faut tenir compte de l'intention de la personne.

Pourquoi créer l'Ofis au sein du HCERES ? Garanties pour son indépendance ?

Comment l'Ofis collaborera-t-il avec le comité d'éthique du CNRS et les équivalents des autres organismes ? Le rôle de l'Ofis : consultatif ou décisionnaire ?

Réponses

Nous n'avons pas travaillé avec les CHSCT pour la rédaction du rapport, mais c'est une bonne idée pour la suite. Nous avons aussi constaté les pressions et les souffrances.

Il faut effectivement examiner comment sortir de la spirale de la pression à publication et épargner les jeunes, mais même les étudiants nous ont dit que « si on ne publie pas dans la 'Sainte Trinité' des revues, on est fichu », ils pensent que leur avenir est compromis.

Les pratiques de publication sont différentes par discipline, c'est pourquoi l'Ofis doit avoir des experts de toutes les disciplines qui travaillent avec des juristes. Pour les ANR, la déclaration de la prise en compte de la charte d'intégrité doit être obligatoire et les programmes financés surveillés. Mais il ne faut pas que la création de l'Ofis ajoute à la bureaucratiation.

En SHS, une question qui pose souvent problème est l'exploitation des données recueillies (rapport avec p.ex. les personnes qui ont participé à une enquête), pas tellement le partage des données avec d'autres collègues.

Le terme consacré dans le monde anglophone est research integrity (pour l'intégrité scientifique), il tient compte de la pratique quotidienne de la recherche. Tenir compte de l'intention : pas si évident ; ce sont les faits qui comptent.

La création de l'Ofis comme département du HCERES est une décision ministérielle, pour ne pas créer encore une autorité administrative indépendante dans l'ESR. Le rapport ne le préconisait pas. En fait, le ministère pense que l'intégrité des évalués et des évaluateurs doit faire partie des missions du HCERES. Mais l'Ofis ne s'occupera pas seulement de recherche et d'évaluation : l'une de ses missions principales sera la mise en place de formations universitaires. L'Ofis sera un département du HCERES comme l'OST, avec son propre COS, mais sous la surveillance du conseil du HCERES. Juridiquement, cela ne le rend pas dépendant du HCERES, mais le ministère doit donner des moyens financiers supplémentaires dédiés. Être un département du HCERES donnera à l'Ofis accès aux réseaux internationaux.

L'Ofis mettra en place un réseau de référents par organismes. Jusqu'à maintenant, ces référents existaient mais étaient parfois des retraités, non des membres des directions. Ils n'avaient pas souvent les moyens de faire leur travail et subissaient des attaques. L'Ofis pourra clarifier, centraliser, systématiser et redonner une visibilité à ces référents. Mais en aucun cas on ne veut des « règles d'intégrité » imposées par les directions des organismes.

Voté à l'unanimité.

Compte-rendu du CCHSCT du CNRS 27 avril 2017

La réunion préparatoire intersyndicale a eu lieu la veille après-midi en présence de toutes les OS (pour le SNTRS-CGT : Lorena Klein, Michel Lion, Sophie Toussaint-Leroy). Après un début un peu compliqué, car difficulté pour décider qui sera le prochain secrétaire (Samir Bouzbouz du SNIRS secrétaire adjoint actuel souhaitait être élu secrétaire, Nicole Lompré du SGEN-CFDT la secrétaire actuelle désirait se représenter), finalement Nicole sera reconduite à la majorité.

Ensuite nous avons discuté de l'ordre du jour. Pour le point 3, en absence de documents on a décidé de demander son retrait. On s'est rapidement mis d'accord sur la nullité de l'enquête du cabinet Anvéol et sur le vote unanime contre les projets présentés, et des avis ont été préparés.

Présents : SNTRS-CGT (3), SNCS-FSU (2), SUD Recherche EPST (2), SNPTES (1), SNIRS-CGC (1) et SGEN-CFDT (2). Quorum atteint, 9 représentants votants.

Président : C. Coudroy (DGDR) + une brochette d'administratifs, pas de juriste sauf pour le point 4.

Patrick Monfort, SNCS-FSU, au nom de tous les représentants du personnel, demande d'enlever le point 3 de l'ordre du jour parce qu'ils n'ont pas envoyé de document préparatoire. Cela a mis la direction dans une rage noire, et C. Coudroy a demandé une interruption de séance pour trouver une solution à leur bourde. Finalement, ils ont souhaité maintenir le point 3 comme point d'information sur le bilan du plan d'action 2011 du CNRS sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux (RPS), en point d'étape avec une présentation officielle et envoi du bilan complet pour la prochaine séance plénière. Les RP ont demandé une interruption de séance. On a décidé de les laisser présenter le bilan power-point et de revoter le même avis que celui voté lors du précédent CCHSCT le 23.02.2017 sur l'obligation de disposer au moins 15 jours à l'avance de tous les documents se rapportant à l'ordre du jour.

Reprise de la réunion plénière avec l'ordre du jour ci-dessous :

1. Validation du procès-verbal du CCHSCT du 23 février 2017 (vote) ;

Unanimité pour. Le représentant SNIRS-CGC a demandé que les propos de chaque intervenant soient plus proches de la réalité.

2. Avis sur la désignation du secrétaire pour la seconde partie du mandat du CCHSCT (vote) :

Nicole Lompré est élue secrétaire pour le reste du mandat et Samir Bouzbouz reste secrétaire adjoint, les deux votes à l'unanimité.

3. Bilan du plan d'action 2011 du CNRS sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Point présenté par Corinne Quilgars, document que nous devons recevoir et étudier pour le prochain CCHSCT. Représentation de l'avis voté dans le CCHSCT du 23 février 2017, à l'identique, en notant que la direction avait répondu « qu'elle prenait bonne note ». Et en sachant que dans le groupe d'étude RPS la CGT avait demandé que ce bilan soit transmis aux représentants du personnel le 9 mars 2017, soit un mois et demi plus tôt. Et que la direction du CNRS n'a envoyé aucun document.

Avis du CCHSCT sur le délai d'envoi des documents de séance

Les représentants du personnel au CHSCT rappellent que conformément à l'article 3 du règlement intérieur du CHSCT, ainsi qu'à l'article 74 du décret n° 82-453 (chapitre fonctionnement des CHSCT), "communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard quinze jours avant la date de la séance". En conséquence, ils demandent au président du CCHSCT de rappeler aux présidents des CRHSCT de fournir au moins quinze jours avant la tenue de la séance, tous les documents relatifs aux points figurant à l'ordre du jour.

Avis voté à l'unanimité

4. Présentation du cahier des charges relatif au diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour les ingénieurs et techniciens.

La juriste M. Fadel détaille le jugement, surtout les parties perdues par les OS. Patrick Monfort (SNCS) intervient pour demander d'abrégé et d'aller à l'essentiel concernant le point à l'ordre du jour. Le SNTRS-CGT rappelle le contexte de la démarche vers le TA et l'importance du jugement favorable. Le contenu du cahier des charges ne contient pas ce que les OS avaient demandé, particulièrement l'enquête sur l'ensemble des personnels, IT et chercheurs. De même, la méthode retenue, les entretiens collectifs n'avaient pas été validés par les OS, et nous n'avions pas pu l'amender en séance plénière avant le lancement de l'appel d'offre. (Pour rappel en groupe d'étude RPS le dialogue était inexistant, ce qui a amené Alain Bouyssy à le quitter). Un avis sur ce point est voté à l'unanimité. A la fin, C. Coudroy reconnaît qu'ils ont fait une erreur. Et le cahier des charges est rejeté à l'unanimité.

Avis du CCHSCT sur le cahier des charges

Après un recours au TA des syndicats SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SUD recherche EPST, le CNRS a été enjoint de présenter au CCHSCT la version finale du cahier des charges relatif au diagnostic sur les facteurs risques psycho-sociaux pour les ingénieurs et techniciens. N'ayant pas demandé cet avis en son temps, la direction du CNRS a retenu le cabinet Anvéol pour réaliser ce diagnostic sur la base du cahier des charges présenté ce jour devant le CCHSCT.

De plus le diagnostic est présenté devant le CCHSCT, juste après la présentation du cahier des charges. En conséquence, le CCHSCT considère que ce cahier des charges est obsolète et ne peut plus être amendé par lui. Le CCHSCT demande qu'un nouveau cahier des charges relatif au diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour l'ensemble des personnels du CNRS, ingénieurs, techniciens et chercheurs, soit élaboré. (Avis voté à l'unanimité)

5. Présentation par le cabinet Anvéol du diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour les ingénieurs et techniciens.

Deux intervenantes du Cabinet Anvéol présentent la synthèse du rapport. Il s'avère que la synthèse contient des recommandations que seule la direction du CNRS a reçues. Le power-point qui avait été donné le 3 mars au groupe d'étude RPS ne contenait pas les quatre dernières pages qui proposent justement les recommandations.

Il s'ensuit un flot de critiques de la part de toutes les OS, la liste est longue : méthodologie, interprétation d'entretiens, la composition des groupes interrogés, les verbatim, les facteurs de protection qui sont plutôt des facteurs aggravants, etc.

Le SNTRS-CGT s'est rapproché de deux sociologues du travail qui nous ont aidés dans notre positionnement. Quelques extraits de leurs réflexions :

« Le rapport n'est pas inintéressant mais est très loin de ce qui aurait pu être fait avec près de 311 IT rencontrés. Une autre critique de fond est l'aspect souvent unifiant du rapport qui a plusieurs causes structurelles : les entretiens de groupe et pas de lien avec l'organisation du travail.

Ce qu'il y a d'intéressant : les tensions avec le management, les tensions DR/laboratoires, les réseaux, la gestion des primes en local dans les unités, les insatisfactions face aux promotions.

Il n'y a pas à proprement parler de méthodologie, discussion critique des méthodes utilisées, mais des éléments de justification de méthodes quantitatives et/ou statistiques (tirage au sort, échantillon représentatif, ..) plaqués sur un processus d'investigation qualitatif pour justifier une objectivation artificielle à partir d'indicateurs.

La méthode en soi est critiquable puisque l'investigation est basée sur des entretiens qualitatifs alors que les conclusions sont tirées d'indicateurs dont on ne comprend pas comment on peut les obtenir à partir d'un matériau qualitatif.

La partie qualitative est artificiellement introduite pour masquer le fait que la méthode utilisée est en réalité une enquête par questionnaire sur les indicateurs Gollac (l'intensité et la complexité du travail, l'insécurité de la situation de travail, les rapports sociaux, les exigences émotionnelles, les conflits de valeur, les horaires de travail, l'autonomie de travail). Elle est non seulement inappropriée mais elle est instrumentalisée. Ces éléments qualitatifs doivent être le point de la réflexion pour donner des pistes pour mieux prévenir les RPS au CNRS.

La conclusion sur les facteurs de risques identifiés qualitativement devrait déboucher sur une réflexion à mener à partir de la reconnaissance des situations de travail vécues par les personnels dans les différentes BAP du CNRS en exploitant les différents éléments du travail considérés comme problématiques par les personnels. Au cours des entretiens de groupe, on note qu'aucun lien n'est fait avec l'organisation du travail, on parle des conséquences sans jamais investiguer les causes.

Avis du CCHSCT sur le rapport diagnostic qualitatif des risques psychosociaux pour les personnels ingénieurs et techniciens du CNRS présenté par le cabinet Anvéol

Le CCHSCT rappelle que ce rapport s'appuie sur un cahier des charges pour lequel il n'a pas pu émettre d'avis en temps utile.

Le CCHSCT émet des critiques sur la méthodologie utilisée qui n'explique en rien comment ont été établis les facteurs de risques et les scores associés (p15). Or l'ensemble des résultats s'appuie sur ce tableau qui devient ainsi quantitatif, alors que rien n'explique comment ont pu être quantifiés par les agents les différents facteurs de risque. De plus, les facteurs de risques retenus listent « les exigences émotionnelles » qui ne peuvent être un facteur de risque au CNRS tel que défini par le « Guide méthodologique d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique ». Le CCHSCT souhaite avoir connaissance des données brutes, des grilles d'entretiens et du questionnaire. Le CCHSCT considère que ce rapport peut avoir des aspects intéressants, mais reste certainement insuffisamment objectif pour qu'on puisse en tirer des conclusions. En particulier, le CCHSCT ne peut reprendre à son compte la conclusion des entretiens clés, au sujet desquels on ne précise pas qui sont les sept personnes identifiées pour de tels entretiens et qui décrit une altération des relations chercheurs et IT jugées difficiles voire conflictuelles. Le CCHSCT considère que le cabinet Anvéol n'a pas appréhendé correctement l'organisation de la recherche en général et du CNRS en particulier. Ainsi, la vision qu'il présente du rapport entre chercheur et IT ne prend en compte que le rapport hiérarchique, mais pas le collectif de travail des équipes.

En outre, le CCHSCT ne retrouve pas dans ce rapport le résultat des entretiens que les organisations syndicales du CNRS ont eu avec le cabinet Anvéol.

Enfin, le CCHSCT s'étonne que ne soient pas établis comme l'a prévu le cahier des charges en question (page 6) :

- un plan d'action intégrant des propositions de mesures de prévention à mettre en place en les classant par priorité et type de prévention, en veillant à ce que les trois types de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) soient évoqués, en indiquant le cas échéant les moyens humains et financiers correspondant ;
- et des modalités d'intégration des facteurs de risques dans le document unique du CNRS.

Le CCHSCT considère en conclusion, que ce diagnostic n'apporte pas les éléments nécessaires pour établir un plan de prévention, et demande qu'un diagnostic sérieux soit établi sur les facteurs de risques psycho-sociaux auxquels est exposé l'ensemble des personnels du CNRS, ingénieurs, techniciens et chercheurs.

(Avis voté à l'unanimité)

6. Avis sur le projet de plan d'action du CNRS sur le diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour les ingénieurs et techniciens (vote).

Longues discussions sur le plan qui n'est pas un, mais une liste d'actions sur la qualité de vie au travail, qui ne répond pas aux préconisations de la circulaire ministérielle d'octobre 2013, à savoir un plan d'action pour les RPS. Un avis est voté à l'unanimité. Tous les représentants du personnel ont voté unanimement contre le plan.

Avis du CCHSCT sur plan d'action du CNRS sur le diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour les personnels ingénieurs et techniciens

La direction du CNRS présente devant le CCHSCT un plan d'action pour une démarche de Qualité de Vie au Travail (QVT) au CNRS. Le CCHSCT refuse que le plan d'action sur les facteurs de RPS se transforme en un plan d'action QVT, qui n'a rien à voir à la problématique des RPS.

Sur le fond, le document présenté n'est même pas un plan d'action QVT, mais ressemble plus au programme de travail de la DRH. Pour exemple, la mise en œuvre des actions découlant du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières Rémunérations) et la mise en place du RIFSEEP ne sont pas des actions de prévention contre les RPS ni d'amélioration de la qualité de vie au travail. Ce n'est que l'application de la réglementation et qui incombe à la DRH. L'ensemble des actions proposées n'est pas du niveau pour prévenir les RPS.

En conséquence, le CCHSCT donne un avis défavorable au plan d'action du CNRS sur le diagnostic sur les facteurs de risques psychosociaux pour les personnels ingénieurs et techniciens et souhaite qu'un nouveau plan d'action s'appuie sur les diagnostics établis des RPS pour les chercheurs et pour les IT, pour lesquels le CCHSCT a émis des avis.

7. Point d'information sur les critères retenus pour la prise en compte des personnes compétentes en radioprotection dans le RIFSEEP.

Discussion sur la difficulté du travail de PCR en fonction de la taille du laboratoire, du nombre d'agents exposés au risque, et de la charge de documents à fournir, autorisations ou déclaration. Avis voté à l'unanimité. L'administration est d'accord pour retenir la proposition.

Avis du CCHSCT sur les critères retenus pour la prise en compte des personnes compétentes en radioprotection dans le RIFSEEP.

Le CCHSCT a pris connaissance du projet de prime pour les personnes compétentes en radioprotection (RPC). Le CCHSCT considère que cette fonction est importante pour la sécurité des personnels dans les laboratoires, et rappelle que les PCR ont une accréditation après avoir suivi une formation spécifique qu'ils doivent refaire régulièrement. Le CHSCT considère que la responsabilité des PCR ne peut être modulée selon des critères de taille des laboratoires.

(Avis voté à l'unanimité)